



PROCES VERBAL

Conseil Municipal

Séance du 25 février 2019

Convoqués :

CORBEL Michel – CORLAY Gérald – DEROUIN Robert – GAUVAIN Michaël – GUEGAN Yannick – ILLIEN Anne-Yvette – JEZEQUEL Fabien – KERRIEN Yvonnick – LAROSE Arnaud – LE BONHOMME Marie-Catherine – LE GARFF-TRUHAUD Francette – LE GRAND Marina – MARTIN Marie-Christine – MILON Martine – MORIN Didier – QUERRE Yann – QUINTIN Jérémie – ROPERS Isabelle – TROADEC Helen

Absents : DEROUIN Robert (pouvoir à CORBEL Michel)

MARTIN Marie-Christine (pouvoir à MORIN Didier)

QUINTIN Jérémie (pouvoir à MILON Martine)

LAROSE Arnaud

Secrétaire de séance : Anne-Yvette ILLIEN

1/ Proposition d'ajout à l'ordre du jour : Autorisation du maire à mandater les factures d'investissement.

Monsieur le Maire rappelle qu'au mois de janvier 2019, le Conseil a autorisé le Maire à engager, mandater et liquider les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits votés aux budgets primitifs 2018, préalablement au vote du budget primitif 2019. Madame la Sous-préfète de Guingamp demande que cette délibération soit complétée par les montants de dépenses d'investissement autorisées par budget, qui se présentent comme suit :

DEPENSES INVESTISSEMENT 2018		
	Total 2018	1/4 des crédits
TOTAL HORS OPERATION	157 990.00 €	39 497.50 €
Acquisition matériels		
TOTAL OPERATION 101	16 500.00 €	4 125.00 €
Bâtiments divers		
TOTAL OPERATION 102	14 153.28 €	3 538.32 €
Voirie diverse		
TOTAL OPERATION 106	110 000.00 €	27 500.00 €
Fibre optique		
TOTAL OPERATION 123	53 500.00 €	13 375.00 €
Rénovation mairie		
TOTAL OPERATION 124	60 827.84 €	15 206.96 €
Rue de Kerallec		
TOTAL OPERATION 126	375 868.76 €	93 967.19 €
Parking Mediatheque - Carrefour Tressignaux		
TOTAL OPERATION 127	10 453.40 €	2 613.35 €
Rumoal		
TOTAL OPERATION 128	37 741.34 €	9 435.34 €
Groupement scolaire		
TOTAL OPERATION 129	165 000.00 €	41 250.00 €
Vestiaires salle omnisports		
TOTAL OPERATION 130	57 000.00 €	14 250.00 €
Terrain de football		
TOTAL OPERATION 131	70 000.00 €	17 500.00 €
Ponts		
TOTAL OPERATION 132	9 533.62 €	2 383.41 €
	1 138 568.24 €	284 642.06 €

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater les factures d'investissement dans la limite du quart du budget 2018 jusqu'à l'adoption du budget communal 2019.

2/ Rapport de la CLECT de Leff Armor Communauté

M. le Maire présente au conseil municipal le rapport de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées) de Leff Armor Communauté.

La CLECT s'est réunie pour procéder à l'examen des charges transférées à la Communauté de communes au titre du transfert de compétence en matière de versement du contingent incendie. Ce transfert a pour objectif de permettre à terme d'améliorer le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF). Leff Armor se substitue aux communes pour le versement au SDIS du contingent incendie puis cette dépense supplémentaire pour Leff Armor sera compensée par les communes, via la CLECT.

Il est demandé à chaque conseil municipal des communes membres de se prononcer sur le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation des communes qu'il propose. Le montant des attributions de compensation (AC) révisé ne deviendra définitif que lorsque le rapport aura été approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux des communes membres (la moitié des communes représentant les 2/3 de la population ou inversement).

M. le Maire explique que la question a été longuement débattue en conseil communautaire. M. GAUVAIN estime que les communes seront forcément lésées car une fois la somme globalisée, il sera, selon lui, difficile d'individualiser les montants pour chacune d'elles. M. KERRIEN regrette ces prises de compétences communautaires qui affaiblissent le pouvoir d'action des communes.

Le Conseil Municipal, par 3 abstentions et 15 voix pour, approuve le rapport conclusif de la CLECT et les montants de révisions des attributions de compensation des communes qu'il propose.

3/ Recherche de médecin

Mme LE GARFF-TRUHAUD présente la société MED IN France, basée à BORDEAUX et qui est une filiale de la société PHI-RH, acteur majeur du recrutement médical et paramédical en France. Elle propose un accompagnement personnalisé de la commune pour l'aider à trouver un médecin généraliste susceptible d'installer un cabinet médical sur Goudelin.

Les conditions et modalités de la prestation de service sont ainsi précisées :

- Le prestataire s'engage à rechercher au moins un candidat qui se déclarerait intéressé par l'installation d'un cabinet médical pour l'exercice de l'activité de médecin généraliste.

Le candidat doit être valablement inscrit à l'Ordre des médecins en France ou à défaut justifier être titulaire des diplômes ou certifications émanant d'un pays lui permettant d'exercer l'activité de médecine générale en France.

Le prestataire n'est tenu que par une obligation de moyens.

Le montant total de la rémunération s'élève à **24.900 € hors taxes (29 880 € TTC)** et se décompose comme suit :

- Un acompte : 8.000 € hors taxes

A défaut de présentation par le Prestataire au Client d'un candidat éligible pendant la période de présentation, l'acompte sera restitué en intégralité par le Prestataire au Client,

- Le solde : 16.900 € hors taxes dû au Prestataire à compter de l'ouverture au Cabinet Médical.

Si aucun Candidat Eligible n'a procédé à une ouverture au Cabinet Médical au plus tard dans les 12 mois de la date de notification, le prestataire restituera à la commune 50% du Solde Final (soit 8 450 € hors taxes) au plus tard dans les 30 jours de l'expiration de cette période.

Si aucun candidat éligible n'a procédé à une ouverture au Cabinet Médical au plus tard dans les 18 mois de la date de notification, le prestataire restituera au Client 30 % du Solde Final (soit au total 13.520 € hors taxes) au plus tard dans les 30 jours de l'expiration de cette période.

La convention est consentie pour une durée de 24 mois.

Il est rappelé que le recrutement d'un médecin salarié par la commune a été étudié mais que Goudelin n'a pas la capacité financière pour mener à terme un tel projet. Mesdames LE BONHOMME et ILLIEN déplorent le manque de références de cette société qui n'a, à ce jour, pas encore installé de médecins généralistes au sein de collectivités territoriales.

Il est proposé de réunir le groupe de travail dédié afin d'étudier la convention proposée par le cabinet de recrutement. Le document sera ensuite présenté au conseil municipal pour validation.

4/ Chauffage de la salle des fêtes – Consultation Audit énergétique

M. le Maire informe avoir lancé en urgence une consultation pour une pré-étude en vue de remplacer le chauffage de la salle des fêtes qui ne fonctionne plus.

Cet audit a pour objectif l'étude comparative pour 3 systèmes de chauffage minimum :

- Remplacement du générateur air chaud actuel par un nouveau générateur d'air chaud (fioul ou gaz)
- Remplacement du générateur air chaud actuel par une centrale double flux à récupération d'énergie + pompe à chaleur réversible intégrée + appoint électrique
- Remplacement du système de chauffage actuel par un système à détente directe multi-split ou système à réfrigérant variable (VRV).

Deux prestataires ont été sollicités.

Les devis validés pour l'étude sont les suivants :

- Armor Ingénierie de Langueux : 1 830,00 € H.T.
- ATEC Ingénierie de Saint-Brieuc : 1 810,00 € H.T.

Le rapport remis par chacun détaillera l'estimation des coûts d'investissement et de fonctionnement de chaque système. Ils seront étudiés par la commission « bâtiments » chargée d'émettre un avis sur les solutions proposées.

5/ Langue et Culture Bretonne : évolutions réglementaires

Mme LE GARFF-TRUHAUD rappelle les avancées historiques que vient de connaître la langue bretonne en ce début d'année.

- Édouard Philippe, Premier ministre, est venu parapher en présence du président de la région Bretagne Loïc Chesnais-Girard un Contrat d'avenir régional, actant les différentes mesures attendues concernant les langues de Bretagne, et notamment les écoles Diwan.
- Pour compenser la suppression des emplois aidés dont bénéficiait Diwan, l'État va lui attribuer, via la Région, une dotation complémentaire de 300 000 €.
- Sur proposition de plusieurs parlementaires, un amendement sera discuté prochainement à l'Assemblée nationale pour que les écoles Diwan puissent bénéficier du forfait scolaire, comme le font les écoles publiques. Le nouveau dispositif devrait imposer aux communes de verser ce forfait, au prorata du nombre d'enfants de la commune inscrits dans une école Diwan ou une classe bilingue établie sur une autre commune.

Elle explique qu'actuellement une dizaine d'enfants sont scolarisés à l'école Diwan de Guingamp ou en classe bilingue à Lanvollon et demande à l'Assemblée s'il ne serait pas opportun de verser une subvention pour ces élèves.

Les Elus décident que la proposition soit étudiée au conseil municipal d'avril lors du vote des subventions aux associations.

6/ Association « Amis du Vélo »

En vue du passage de la course cycliste l'Etoile de Tressignaux sur la commune, il est proposé de participer financièrement à l'évènement en versant à l'association une prime.

Le Conseil Municipal, par 1 abstention et 17 voix pour, autorise le versement d'une prime au vainqueur de la course cycliste l'Etoile de Tressignaux (association « Les Amis du Vélo ») d'un montant de 150 €.

7/ Point sur le projet de nouvelle école

Mme LE GARFF-TRUHAUD reprend l'historique du projet de construction d'un nouveau groupe scolaire et rappelle que l'Agence Départementale d'Appui aux Collectivités des Côtes d'Armor (ADAC 22) a été sollicitée pour assister la commune dans la réflexion sur cette construction. La pré-étude s'est basée sur le diagnostic du CAUE datant de 2016 et comprenant un équipement de 6 classes (2 classes maternelles et 4 classes élémentaires), une garderie afin d'accueillir une cinquantaine d'enfants sur le temps périscolaire et un restaurant scolaire de 120 rationnaires sur un seul service.

Mme LESCOUARCH, chargée de projets « Bâtiment », a remis une étude de faisabilité dont l'enveloppe estimative à ce stade est la suivante :

	Montant en € HT
CONSTRUCTION d'une ECOLE PRIMAIRE (avec une classe en réserve foncière) 971 m ² de bâti chauffé + 323 m ² de bâti non-chauffé + 2 625 m ² d'espaces extérieurs aménagés	1 825 000,00 €
CONSTRUCTION d'une GARDERIE PERISCOLAIRE 179 m ² de bâti chauffé + 10 m ² de bâti non-chauffé + 300 m ² d'espaces extérieurs aménagés	290 000,00 €
CONSTRUCTION d'un RESTAURANT SCOLAIRE 347 m ² de bâti chauffé + 255 m ² d'espaces extérieurs aménagés	625 000,00 €
MONTANT TOTAL de l'OPERATION	2 740 000,00 €

	Montant en € HT
Honoraires de l'équipe de Maîtrise d'œuvre 10 % à 12 %	274 000,00 € à 328 800,00€
Frais de concours de Maîtrise d'Oeuvre (indemnités du Jury et des 3 ou 4 équipes admises à faire une offre et une esquisse...)	60 000,00 €
Contrôle Technique et Coordonnateur SPS 1,5 %	41 100,00 €
Diagnostics Divers (études géotechniques, tests d'étanchéité à l'air...) 1%	27 400,00 €
Domage Ouvrage 1 % à 4 %	27 400,00 € à 109 600,00 €

Messieurs GAUVAIN et KERRIEN ainsi que Mesdames LE BONHOMME et ILLIEN regrettent que ce projet soit lancé en fin de mandat. Ils insistent par ailleurs sur le fait que la configuration envisagée ne devra en aucun cas pénaliser l'école privée. Mme LE GARFF TRUHAUD assure que l'égalité entre les deux écoles a toujours été respectée et qu'il n'a jamais été question qu'il en soit autrement.

M. Le Maire propose de créer un groupe de travail composé du Maire, de l'Adjointe en charge du dossier, de 2 membres de la commission scolaire, 2 membres de la commission « bâtiments », 1 représentant de l'équipe enseignante, M. Drillet (DDEN), 1 Atsem, 1 représentant du service de restauration scolaire et 1 représentant du service Garderie afin d'affiner les besoins. Sont désignés : M. CORBEL, R. DEROUIN, M. GAUVAIN, A-Y ILLIEN, F. JEZEQUEL, F. LE GARFF-TRUHAUD, D. MORIN, I. ROPERS, M-C MARTIN.

Il est précisé que l'ADAC pourra assister la commune dans la suite de son projet avec un accompagnement pour le choix d'un maître d'œuvre.

8/ Déclarations d'intention d'aliéner

Trois déclarations d'intention d'aliéner est parvenue en mairie, pour laquelle il convient de se positionner :

- un bien situé à « La Dossen », d'une superficie totale de 1 307 m², appartenant à M.HERVO. Le bien est proposé à la vente à M. LE MOAL et Mme LE BOULZEC pour un montant de 181 000 €.

- un bien situé au 2 «Place de l'Eglise », d'une superficie totale de 463 m², appartenant à Mme PRIGENT. Le bien est mis en vente par saisie immobilière par le CMB de Guingamp pour une mise à prix de 40 000 €.

- un terrain d'environ 1 000 m² situé «7 rue de Kermorin », vendu par Mme COATRIEUX. Le bien est proposé à la vente à Mme BOZEC pour un montant de 27 400 €.

Il est décidé, à l'unanimité, de ne pas préempter ces biens.

9/ Informations communautaires

Mme LE GARFF-TRUHAUD informe avoir assisté à une réunion du Smitom au cours de laquelle il a bien été rappelé que les sacs noirs sont interdits dans le bac jaune. En cas de non-respect des consignes, un sticker jaune fluo pourra être apposé sur le sac noir. En cas de surplus de déchets recyclables, le Smitom invite à utiliser les sacs jaunes disponibles en mairie.

10/ Informations diverses

- Prochain conseil municipal le lundi 25 mars 2019 à 18 heures (vote du Budget)
- Fermeture d'une classe prévue à l'école publique pour la rentrée 2019
- Recensement de la population 2019 : 1 846 habitants estimés
- Les travaux de la cloison de l'école maternelle ont été terminés pendant les vacances scolaires

- Dans le cadre des travaux d'aménagement du 2nd vestiaire de la salle omnisports la proposition de Thierry Menguy, coordinateur CSPS, a été retenue pour un montant de 714 € TTC.
L'autorisation de travaux a été déposée et est en cours d'instruction.
- Concernant les travaux de la Rue de Kerallec, la société COLAS va terminer l'enduit du mur de soutènement et la réception de ces travaux à prévoir.
- Une consultation pour livraison du pain à l'école a été lancée et 4 boulangeries ont été consultées : LE FAOU de Lanvollon – CHEREL de Lanvollon – Le FOURNIL PLEGUINAIS-LE FOURNIL DE POMMERIT.

Les offres retenues (livraison incluse): Boulangerie CHEREL les lundi / mardi et Boulangerie LE FAOU : les jeudi / vendredi

- L'alarme de l'école est opérationnelle.
- Une rando-équestre est prévue le 23 juin et suivra le même circuit.
- Commission Personnel le 6 mars à 18 h 30
- Commission Finances le 8 mars à 18 heures
- Réunion Lotissement et PLUih le mercredi 27 février 2019 à 19 heures en mairie

La secrétaire de séance

Anne-Yvette ILLIEN